Covid-19 et l'apport du secteur informel dans la survie quotidienne les ménages congolais

Par Fiston MUSALUPASI

Résumé

Pendant l'état d'urgence proclamé en mars dernier comme mesure de protection conte la Covid-19, toutes les activités formelles étaient suspendues dans la société Congolaise. Même les fonctionnaires 'rémunérés' irrégulièrement étaient dans l'impasse. Suivant nos observations auprès de la population de Kitambo, à Kinshasa, les activités du secteur informel urbain, à l'exemple du petit commerce, la vente des pains, des cacahuètes, des légumes, qui dans tous les cas faisaient déjà vivre bon nombre de Congolais s'intensifièrent. Et comme une assurance vie, dans un pays où rien n'est prévu pour soutenir de manière structurelle la population lors des catastrophes naturelles. Elles permirent à beaucoup de personnes de pallier à la carence des revenus qui par ailleurs était inexistant. L'intensification des activités du secteur informel urbain durant la pandémie Covid-19 est une interpellation de l'Etat congolais. Elle lui demande de doit jouer le rôle de facilitateur pour ces initiatives de la base afin de les permettre de se promouvoir.

Introduction

La République Démocratique du Congo a enregistré le premier cas de Covid-19 au mois de mars 2020. Craignant le pire le président de la République a décrété l'état d'urgence sanitaire pour juguler l'évolution de cette pandémie en République Démocratique

du Congo où les nouveaux cas étaient signalés par-ci, par-là. Plusieurs mesures de prévention ont été prises à cet effet notamment, le lavage régulier des mains avec du savon, la distanciation sociale, le port des cache-nez ainsi que la fermeture des établissements publics et privés. La Police nationale a reçu des prérogatives qui lui ont permis d'assurer le *monitoring* sur le respect de ces mesures barrières. Mais rien n'était prévu pour la compensation des travailleurs, pour la survie des Congolais en majorité sans emplois rémunéré ainsi que pour ceux qui se débrouillent pour assurer leurs besoins quotidiens.

Le secteur formel était au point mort. Pour faire face à la crise qu'a occasionnée la Covid-19, les gens devraient continuer à pratiquer ou à se convertir à la débrouillardise, malgré l'état d'urgence sanitaire. Quelque fois, les mesures étaient violées au profit de la survie. Ceux qui pratiquent le petit commerce (de la rue ou ambulant) continuaient leur métier même dans la clandestinité. L'Etat qui est obligé de pallier aux difficultés en cas de catastrophe ne semblait pas présent. Sans des initiatives individuelles du secteur informel, les Congolais, surtout ceux vivant en milieu urbain, n'allaient pas s'en sortir.

Cette contribution aimerait montrer la manière dont Kinois ont vécu la crise économique rendue encore plus large par la pandémie. Pour appréhender cette crise et les réponses de la population, nous avons mené des investigations dans la commune de Kitambo auprès des personnes qui pratiquent le petit commerce.

1. Quelques généralités sur le secteur informel

Le terme « secteur informel » a été utilisé pour la première fois par K. HART dans sa communication présentée en septembre 1971 à *l'Institute of Development Studies*, à l'Université de Sussex (Grande Bretagne). Il a été ensuite repris la même année dans un

rapport sur le Kenya rédigé par les experts du Bureau International du Travail (BIT) dans le cadre du Programme Mondial de l'Emploi. Le « secteur informel » désignait pour le BIT toutes les activités s'exerçant généralement dans les milieux urbains des pays du tiers monde et caractérisées par la facilité d'entrée, le marché de concurrence non réglementé, l'utilisation des ressources locales, la propriété familiale de l'entreprise, la petite taille des activités, les technologies adaptées à forte intensité de travail et les formations acquises en dehors du système scolaire.

Depuis, les travaux sur le secteur informel se sont multipliés et plusieurs termes qui sont en fait de « faux synonymes » ont été utilisés comme équivalents de ce secteur à savoir : activité de survie, de transition, non exploiteuse ; circuit inférieur, artisanal ; économie de subsistance ; petite production marchande ; prolétariat ; secteur incontrôlé, inorganisé, intermédiaire, non structuré, préindustriel, transitionnel, tertiaire primitif ; économie non officielle, non enregistrée, non déclarée, submergée, clandestine, parallèle, alternative, souterraine, secondaire, marginale, périphérique etc.

Malgré cette multiplicité de concepts à contenus différents, on peut affirmer que le secteur informel n'est pas l'informe, ce qui n'a pas de forme mais plutôt ce qui ne correspond pas à des formes reconnaissables, à des modèles, ici aux modèles de la tradition et de la modernité (G. de VILLERS, 1992, p. 4). Il est un « phénomène social et culturel très général, celui du développement singulièrement en Afrique d'activités et pratiques à caractère atypique (ni ''traditionnelles'', ni ''modernes'' » (Ibidem, p. 2) ; il constitue « une dimension fondamentale du processus de changement socio-culturel en Afrique Noire » (Ibidem, p. 5).

Les activités informelles en République Démocratique du Congo (RDC) peuvent être classifiées selon plusieurs critères notamment selon la branche et le degré d'officialité de l'activité. Du point de vue de la branche de l'activité, on distingue entre les activités de production et les activités de service. Quant au degré d'officialité de l'activité, il existe des activités pratiquées au grand jour (le secteur informel localisé selon J. CHARMES) et les activités clandestines ou nuisibles (le secteur informel non localisé). S. MARYSSE distingue, quant à lui, trois niveaux du secteur informel à savoir l'informel de survie, la petite production marchande et les activités criminelles ou de spéculation. Pour sa part, R. MBAYA M. (2001, p. 4) estime que les micro-entreprises du secteur informel sont caractérisées par une dynamique à deux composantes : une composante qualitative et évolutive et une autre quantitative et involutive. « La première composante est que les micro-entreprises procèdent du souci de la rentabilité en même temps qu'elles répondent à une demande sociale et conduisent à l'expansion des unités économiques de production de biens et de services mieux organisées et, partant, performantes ou prospères. La deuxième composante, la plus en vogue dans nos milieux, fait que l'émergence des micro-entreprises relève du simple souci d'assurer la survie et la subsistance quotidienne du micro-entrepreneur et de son ménage en générant des unités économiques de production des biens et services de moindre importance et sans prospérité ».

Notons que le secteur économique purement formel ou informel n'existe pas. Tous deux entretiennent des relations d'interdépendance notamment sur le plan de l'approvisionnement de la main-d'œuvre, des matières premières et des produits finis. Ils constituent deux aspects complémentaires d'une même réalité économique.

1.1. L'impact de la Covid-19 et le secteur informel en RDC

L'Organisation Internationale du Travail dans sa note synthèse sur la Covid-19 examine de quelles manières on peut passer de l'économie informelle vers l'économie formelle et, enfin, recommande plusieurs mesures susceptibles de contribuer à atténuer les répercussions sociales et économiques de la pandémie de Covid-19 sur les personnes qui exercent leurs activités dans l'économie informelle, soit la majorité de la population congolaise.

L'essentiel de l'économie africaine est informelle. Les craintes des gouvernements de la région face à l'actuelle pandémie de Covid-19 sont sans doute exacerbées par le fait que la croissance récente résulte de la hausse des ventes de marchandises, de services et de produits manufacturés, y compris les produits de l'agriculture, des secteurs qui relèvent en grande partie de l'économie informelle. L'économie informelle recouvre toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui en droit ou en pratique ne sont pas couverts ou sont insuffisamment couverts par des dispositions formelles. Le rapport du BIT (2018) indique que l'emploi informel est la principale source d'emploi en Afrique, y représentant 85,8 pour cent de l'emploi total. Autrement dit, loin de constituer un phénomène marginal, l'économie informelle procure des moyens de subsistance à une majorité de travailleurs et de travailleuses en Afrique. On relève néanmoins des disparités considérables au sein de la région selon le niveau de développement socio-économique et des différences dans les taux d'emploi informel. À titre d'exemple, le rapport indique que l'emploi informel représente 67,3 pour cent de l'emploi total en Afrique du Nord et 89,2 pour cent en Afrique subsaharienne.

L'OIT avait émis sa crainte pour l'Afrique car avec l'économie informelle, il sera difficile d'atténuer de manière

efficace les effets de la pandémie de Covid-19. La raison en est que l'économie informelle en Afrique résulte non seulement des caractéristiques individuelles des acteurs, travailleurs et unités économiques qui la composent, ou de leurs motivations, mais également de la présence ou de l'absence d'institutions robustes et efficaces à même de diriger les économies, en général, et les marchés du travail, en particulier. Dans la plupart des régions du continent, l'environnement économique et institutionnel souffre de l'absence d'un cadre réglementaire adéquat, de modalités défaillantes en matière d'application de la loi, d'un système d'exécution faible et d'un manque global de transparence et de recevabilité qui incitent davantage les acteurs économiques à contourner les institutions publiques qu'à passer par ces dernières.

Mais, si l'économie informelle préoccupe les gouvernements, c'est avant tout parce que les travailleurs qui la composent sont vulnérables face aux risques de paupérisation, de faim et de maladie, en l'absence de couverture sociale et de mécanismes de soutien les protégeant en cas de perte de leurs moyens de subsistance. Parmi ces travailleurs, on trouve notamment des vendeurs ambulants, des transporteurs, des travailleurs domestiques, des maraichères et de nombreux autres, y compris des petits paysans des zones rurales ou péri rurales qui écoulent leur production sur les marchés urbains.

2. Les résultats de terrain

Vu l'évolution de la maladie à son début, le président de la république avait décrété l'état d'urgence sanitaire. Toutes les activités formelles étaient au point mort. Si la population a trouvé de quoi lutter contre la crise économique qu'a entrainé cette période de confinement, c'est grâce aux activités informelles exercées surtout par les femmes. Mais ceci n'est pas nouveau. Comme qu'a

souligné dans les précédentes, au sujet du petit commerce, Musalupasi (2019) a montré que la femme urbaine en RDC, en particulier à Kinshasa, vent au marché ou sur le trottoir des quartiers périphériques populeux les produits agricoles traditionnels (farine ou cossettes de manioc, maïs, arachide, huile de palme, courge, piment, tomates, légumes, fruits, chenilles, poisson, viande etc.) et les produits manufacturés de consommation courante (produits cosmétiques et de beauté, chaussures, vêtements neufs ou usagés, wax, matériels scolaires, conserves, pétrole à lampe etc.). Elle s'approvisionne en produits agricoles notamment au port situé en ville, où elle va le plus souvent à pied, faute d'argent suffisant pour se payer le transport. Après avoir acheté ces produits, non sans tracasseries policières, elle doit les faire transporter dans un poussepousse jusqu'à domicile. Et lorsqu'elle ne connaît pas le pousse-pousseur, elle doit encore marcher derrière lui et parcourir jusqu'à 1 kilomètre ou plus, de peur de voir sa marchandise détournée. Arrivée à la maison très fatiguée et épuisée, elle doit encore remplir ses tâches domestiques quotidiennes. Elle pratique également l'agriculture urbaine ou péri-urbaine sur quelques espaces verts encore disponibles dans la ville ou dans la périphérie. Elle permet l'approvisionnement de plusieurs ménages en produits maraîchers (piments, tomates, aubergines, poireaux et autres légumes tels que les amarantes douces et amères, les feuilles de patate douce appelées « matembele » etc.).

Concernant les résultats de terrain, nous sommes rendu compte que malgré le confinement, les kinois continuaient à pratiquer le petit commerce, même ambulant. Les jeunes garçons continuaient à vendre de l'eau en sachet, des cacahuètes, des noix de cola… Les femmes vendaient des pains, des beignets, les légumes au coin des rues et les maraichers et les maraichères continuaient à pratiquer l'agriculture.

Plusieurs personnes qui étaient embauchées dans des entreprises privées étaient au chômage. Ce qu'il faut retenir, pendant l'état d'urgence sanitaire, l'Etat continuait à payer régulièrement ces agents. Mais dans le secteur privé, tous les travailleurs n'étaient pas pris en charge. Ils n'avaient plus droit au salaire. Car dans le secteur privé, le travail est égal au salaire.

2.1. Piste des solutions

Pour promouvoir le secteur informel en République Démocratique du Congo, l'Etat devrait jouer un rôle facilitateur, en accordant par exemple des micro-crédits aux personnes concernées par les activités informelles. Des lois devraient être promulguées pour la protection des personnes œuvrant dans le secteur informel. Quant la population, elle devrait s'acquitter de droit dû à l'Etat (taxe, impôts) mais aussi observer des gestes barrière afin de se protéger contre la Covid-19

Conclusion

Bon nombre de Congolais vivent grâce aux activités informelles. La débrouillardise est devenue la voie obligée pour assurer la survie des ménages. Même les fonctionnaires rémunérés par l'Etat sont obligés de cumuler les activités pour sortir de l'impasse. Pendant l'état d'urgence dû au Covid-19, toutes les activités formelles étaient au point mort. Ce qui a fait vivre bon nombre de Congolais est la débrouillardise. Le Covid-19 devient une leçon pour se rendre compte de l'importance des activités informelles que l'Etat est obligé à promouvoir par l'octroi des crédits aux Congolais qui se livrent au petit commerce pour assurer la survie des ménages en cas des catastrophes naturelles.

Bibliographie

- De VILLERS, Gauthier, « Petite économie marchande et phénomènes informels en Afrique », dans de VILLERS, G. (éd.), Economie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique, Les Cahiers du CEDAF-ASDOC STUDIES 3-4 (1992).
- Fiston MUSALUPASI, 2019, La femme urbaine comme socle du développement socio-économique de la République Démocratique du Congo grâce au secteur informel, ED, Kinshasa.
- MBAYA Mudimba, Rémy, « Aspects socio-culturels de la pauvreté dans les micro-entreprises du secteur informel au Congo-Kinshasa», dans Développement et Coopération n°5 (septembre-octobre 2001).
- MUSALUPASI AGAD'AGWAWO FISTON, 2020, <<la femme urbaine comme socle du développement socio-économique en République Démocratique du Congo grâce au secteur informel, E.D. Kinshasa
- OIT, 2020, Les conséquences du Covid-19 sur l'économie informelle en Afrique et les mesures prises pour y faire face.
- rapport du BIT 2018.